



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 101 (2001), p. 221-236

Jacques Guiter

Contraception en Égypte ancienne.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711707	????? ?????????? ??????? ??? ?? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
??? ??? ? ? ??????? ??????? ?? ??????? ?????????? ????????????		
????????? ??????? ??????? ?? ??? ??????? ????????		
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tebtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

Contraception en Égypte ancienne

Jacques GUITER

L'IDÉAL familial égyptien n'allait pas dans le sens de la limitation des naissances et toute grossesse, en général désirée, constituait un heureux événement au sein d'une famille. Autrefois comme maintenant, le diagnostic de grossesse était généralement facile. «Le bon sens populaire veut qu'une femme jeune, bien réglée, soit enceinte lorsque ses menstruations disparaissent¹.» Les Égyptiens croyaient que les menstrues qui ne s'extériorisaient pas pendant la grossesse, l'utérus étant fermé jusqu'à la naissance, se répandaient dans le corps féminin². Mais parfois, pour des raisons diverses, la grossesse n'était pas souhaitée et c'est alors que pouvaient intervenir la contraception voire l'avortement. La contraception se définit comme l'emploi de méthodes ou de moyens anticonceptionnels en vue d'éviter que les rapports sexuels puissent entraîner une grossesse. Elle fait appel pour cela à des produits contraceptifs qui peuvent être appliqués localement *per vaginam* ou ingérés *per os*. L'avortement, spontané ou provoqué, se définit comme l'expulsion d'un fœtus avant qu'il ne soit viable. Les auteurs anciens regroupaient souvent les drogues à propriétés anticonceptionnelles et abortives puisqu'elles procédaient d'une seule et même démarche : éviter la grossesse ou que celle-ci ne vînt à terme. Le retour des menstrues constituait le témoignage évident de l'efficacité de telles pratiques, l'utérus étant à nouveau ouvert et communiquant avec le milieu extérieur par le vagin. Il existe de nombreuses preuves attestant *a contrario* de grossesses menacées ou anormales ainsi que de stérilité féminine : amulettes apotropaïques (noeud d'Isis, cauris, etc.), ivoires magiques, figurines de fertilité, textes religieux, magiques, oraculaires et médicaux. Nous n'étudierons ici que les pratiques contraceptives et abortives en utilisant les prescriptions qui les concernent relevées dans les papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique.

1 R. MERGER, *Précis d'obstétrique*, Paris, 1967,
p. 90.

2 Chr. LEITZ, *Magical and Medical Papyri of the New Kingdom*, Londres, 1999, p. 35, n. 26 ; p. 67,
n. 146 ; p. 71, incantation 33, X, 7, n. 192.

Eb. 783 (93, 6-8)³

Début des prescriptions qui doivent être préparées pour les femmes. Faire qu'une femme cesse d'être enceinte pendant un, deux ou trois ans.

*Q33 d'acacia,
caroube,
dattes.*

Ce sera finement broyé dans un vase *hnw* de miel. Un tampon vaginal en sera imbibé et appliqué dans son vagin.

Il s'agit ici indiscutablement d'une préparation à visée contraceptive et la durée possible de la contraception est nettement précisée. La signification du terme *q33* n'est pas assurée : pour certains, fruit non mûr d'acacia⁴, pour d'autres, une partie de ce même arbre⁵. Le reste de la traduction ne pose pas de problème.

Eb. 797 (94, 10-11)⁶

Une autre (prescription) pour faire qu'une femme accouche.

*Plante njɔjɔ
sur laquelle la femme s'assoirà, étant dénudée.*

On peut se demander s'il est ici question d'accélérer ou de déclencher un accouchement ou encore de pratiquer un avortement. Mais l'expression *rdj r t3*, litt. « mettre à terre », correspond au terme *msj* en démotique⁷ « accoucher », « mettre au monde ». D'autre part, la locution *hɔj m iwrt*, litt. « partir », « s'en aller de l'état de grossesse », en bref « avorter », n'est pas attestée dans les papyrus médicaux. La métaphore « faire descendre tout ce qui est dans le ventre d'une femme » lui est préférée. Il en est de même pour le tour *hɔj m ht*, litt. « sortir du ventre », « venir au monde », « naître », qui n'apparaît pas non plus dans les textes de médecine où le verbe *msj* lui est préféré⁸. Il semble donc que la prescription Eb. 797 soit destinée à favoriser ou à accélérer l'accouchement plutôt qu'à induire un avortement. Quant à la plante *njɔjɔ*, son identification n'est pas assurée, peut-être s'agit-il de la menthe⁹ ?

³ Pour le texte hiéroglyphique, cf. H. GRAPOW, *Grundriss der Medizin der alten Ägypten V, Die medizinischen Texte in Hieroglyphischer Umschreibung autographiert*, Berlin, 1958, p. 476.

⁴ H. VON DEINES, H. GRAPOW, *Grundriss der Medizin der alten Ägypten VI, Wörterbuch der ägyptischen Drogennamen*, Berlin, 1959, p. 511 ; G. CHARPENTIER,

Recueil de matériaux épigraphiques relatifs à la botanique de l'Égypte antique, Paris, 1981, § 1171.

⁵ R. GERMER, *Untersuchung über Arzneimittelpflanzen im alten Ägypten*, Hambourg, 1979, p. 116 ; W. WESTENDORF, *Handbuch der altägyptischen Medizin I, HdO 1, Der Nahe und Mittlere Osten* 36, Leyde, 1999, p. 508.

⁶ Pour le texte hiéroglyphique, cf. H. GRAPOW, *op. cit.*, p. 480.

⁷ G. MÖLLER, *Die beiden Totenpapyrus Rhind des Museums zu Edinburg*, Leipzig, 1913, p 14, l 1h8 et l 1d7.

⁸ W. WESTENDORF, *op. cit.*, p. 425, n. 734.

⁹ *Ibid.*, p. 501.

Eb. 798 (94, 11-13)¹⁰

*Autre (prescription) pour faire descendre tout ce qui est dans le ventre d'une femme.
Tesson d'un vase *hnw* neuf.
Ce sera broyé avec de l'*huile*, chauffé et versé dans son vagin.*

L'expression «faire descendre tout ce qui est dans le ventre d'une femme» définit probablement l'avortement¹¹ à moins qu'il ne s'agisse de l'expulsion du délivre¹².

Eb. 799 (94, 13-14)¹³

*Autre (prescription).
Sirop de dattes *mšš*,
sel du nord,
huile.
Ce sera cuit et bu à la température du doigt (tiède).*

La signification du terme *mšš* n'est pas établie. Peut-être est-il question d'un sirop de dattes particulier à l'état *mšš* ou fabriqué à partir de dattes dénoyautées¹⁴?

Kah. 21 (3, 6)¹⁵

*Ne pas [...].
Fiente de crocodile.
Ce sera pilé avec le produit (obtenu à partir) de la fermentation de mucilage de plantes et [...] sera humecté [...].*

La lacune de l'intitulé correspond vraisemblablement soit à la séquence *rdj jwr* soit au verbe *sjwr*, constructions causatives qui signifient toutes deux «devenir enceinte», soit encore à un autre verbe *nkjkj* «féconder¹⁶» mais ce terme n'est pas attesté dans les papyrus médicaux. La voie d'administration n'est pas identifiée compte tenu de l'importance de la lacune qui intéresse la fin de la prescription mais, étant donné la similitude de Kah. 21 avec Ram. IV, C 2, il ne semble pas illicite de penser qu'un tampon constitué de fibres végétales devait être trempé dans (ou imbibé de) la préparation et appliqué dans le vagin de la patiente.

¹⁰ Pour le texte hiéroglyphique, cf. H. GRAPOW, *op. cit.*, p. 481.

¹¹ W. Westendorf, *op. cit.*, p. 425, n. 734 et p. 426.

¹² Comme le suggèrent H. von Deines, H. Grapow

et W. Westendorf (*Grundriss der Medizin der alten Ägypten* IV/2, *Übersetzung der medizinischen Texte*, Berlin, 1958, p. 213).

¹³ Pour le texte hiéroglyphique, cf. H. GRAPOW, *op. cit.*, p. 481.

¹⁴ W. WESTENDORF, *op. cit.*, p. 682, n. 210.

¹⁵ Pour le texte hiéroglyphique, cf. H. GRAPOW, *op. cit.*, p. 477.

¹⁶ *Wb* II, 346, 1; *Pyr.* § 990.

Kah. 22 (3, 7)¹⁷

Autre prescription.

Un vase hnw de miel.

Ce sera versé dans son vagin.

On peut aussi préparer cela avec une solution de natron.

Ram. IV, C 2-3¹⁸

(Pour) éviter qu'une femme soit enceinte.

Fiente de crocodile.

Un tampon végétal en sera imbibé et sera appliqué au niveau de l'orifice vaginal de son utérus.

L'expression *r(j) n ḫmt.s*, litt. «la bouche de son utérus», correspond en terminologie anatomique moderne à l'orifice externe (vaginal) du col de l'utérus que certains gynécologues obstétriciens appellent volontiers «le museau de tanche», tournure qui ne manque pas d'évoquer «la bouche de l'utérus» des médecins de l'ancienne Égypte.

BIn. 192 (Rs 1, 1-2)¹⁹

[...]²⁰ une femme sans qu'elle devienne enceinte.

*Tu lui administreras une fumigation de céréales *mjmj* au contact de son vagin de sorte qu'il ne lui sera pas possible de recevoir sa (semence?).*

Tu [...]ras pour elle un remède pour le (?) délivrer:

huile 5 ro,

céleri 5 ro,

bière douce 5 ro.

Ce sera cuit et absorbé pendant 4 matins.

La première partie de l'intitulé est très mutilée. La lacune de la deuxième partie du texte, concernant la préparation d'un remède administré *per os*, correspond vraisemblablement aux verbes *jrj* (faire, préparer) ou *rdj* (donner). L'objet du verbe *wb'* (délivrer, délier) est le pronom suffixe de la troisième personne du masculin singulier et peut correspondre au substantif masculin [...] *ḥyw* de la première partie mutilée du titre de la prescription²¹ ou à l'idéogramme phallique dont la lecture est inconnue. Pour certains, la céréale *mjmj* est de

¹⁷ Pour le texte hiéroglyphique, cf. H. GRAPOW, *op. cit.*, p. 477.

¹⁸ Pour le texte hiéroglyphique, *ibid.*, p. 476-477.

¹⁹ Pour le texte hiéroglyphique, *ibid.*, p. 478.

²⁰ Au milieu de la lacune, subsistent les signes suivants: .

²¹ W. WESTENDORF, *op. cit.*, p. 426, n. 739;

G. LEFEBVRE, *Essai sur la médecine égyptienne de*

l'époque pharaonique, Paris, 1956, p. 100; Th. BARDINET, *Les papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, 1995, p. 451; J.-F. NUNN, *Ancien Egyptian Medicine*, 1996, (Londres), p. 38.

l'«épeautre²²», pour d'autres, il s'agit de «sorgho²³». Cette prescription comporte deux parties, l'une administrée localement (fumigation à base de céréale *mjmj*), l'autre oralement (qui aura donc une action générale) composée de trois ingrédients et dont la durée de prise est nettement explicitée.

Au terme de ces prescriptions recensées dans les papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique quelques remarques s'imposent.

1. *Aucune prescription ne témoigne de procédés de contraception masculine²⁴;*
2. Si la grossesse était diagnostiquée par la disparition des menstruations chez une jeune femme antérieurement bien réglée, *les médecins égyptiens connaissaient l'éventualité de l'absence de règles en dehors de la grossesse*. Ainsi, Eb. 833²⁵ concerne une patiente qui n'a pas été réglée pendant de nombreuses années, ce qui pour le praticien résulte d'une rétention de sang intra-utérine (une hématométrie en terminologie médicale moderne). De même, le P. Edwin Smith²⁶ attribue une symptomalogie sensiblement identique à un «obstacle» de sang au niveau de l'utérus ;

3. *L'allaitement* qui supprime les règles était synonyme, pour de nombreuses ethnies, de stérilité de la nourrice et a pu être considéré comme un *procédé contraceptif*. En Égypte ancienne, d'après certaines sources, l'alimentation au sein était prolongée pendant longtemps : «sa mamelle fut dans ta bouche durant trois ans²⁷». Cependant il n'est jamais fait mention dans les papyrus médicaux de l'usage de cette pratique dans un but contraceptif. En fait l'allaitement supprime les règles mais non l'ovulation, ce qui n'interdit donc pas la grossesse chez les femmes allaitantes²⁸;

4. Eb. 797 peut faire envisager soit une *accélération de l'accouchement* soit une *manœuvre abortive*. Mais, hormis le fait que la patiente soit dénudée et accroupie, position qui ne manque d'évoquer les postures d'accouchement en Égypte ancienne, la distinction entre ces deux éventualités est résolue par des considérations d'ordre philologique. Il ne faut cependant pas oublier qu'une même drogue peut provoquer un avortement ou un accouchement en fonction du moment de la grossesse où elle est prescrite et de la dose à laquelle elle est administrée.

Malheureusement la plante *njjj* de la prescription n'est pas identifiée avec certitude et sa posologie dans la fumigation n'est pas précisée ;

5. *Produits composant les prescriptions analysées ci-dessus*. Ils sont d'origine végétale, minérale ou animale. Il convient de bien distinguer leurs propriétés de leurs indications thérapeutiques :

²² A.H. GARDINER, *The Wilbour Papyrus II, Commentary*, Oxford, 1948, p.113; *mjmj* aurait le même sens que *bdt*, l'épeautre (*Triticum spelta L.*), mais désignerait les grains plutôt que la plante elle-même.

²³ V. LORET, *La flore pharaonique d'après les documents hiéroglyphiques et les spécimens découverts dans les tombes*, Paris, 1892, § 24 ; G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 62, n. 7 ; R. GERMER, *op. cit.*, p. 279 ; *id.*, *Flora des pharaonischen Ägypten*, mayence, 1985, p. 227-228 ; Chr. DE VARTAVAN, V. ASENI AMORÓS, *Codex des restes végétaux de*

l'Égypte ancienne, (Londres), 1997, p. 242.

²⁴ Cependant les sources démotiques, qui n'ont pas été envisagées ici, semblent évoquer, du moins dans un cas, le contraire, cf. W. WESTENDORF, *op. cit.*, p. 54.

²⁵ Eb. 833 (97, 1-7) : 't p w nt snf hr hmt.s, « c'est une rétention de sang dans son utérus ».

²⁶ XX, 13-15 (= J.H. BREASTED, *The Edwin Smith Surgical Papyrus I*, OIP 3, Chicago, 1930, p. 487-488). Le texte apporte une précision étiologique à un pareil cas : « elle ne peut avoir de menstruations » (*n.jy.n n.s hsm*) car elle présente un « (...) une obstruction de

sang au niveau de son utérus » (*šn' (...) n snf hr hmt.s*). Il existe donc une obstruction utérine et une absence de règles, comme lors d'une grossesse, mais cette dernière n'existe pas.

²⁷ J.Fr. QUACK, *Die Lehren des Ani. Eine neuägyptischer Weisheitstext in seinem kulturellen Umfeld*, OBO 141, 1994, p. 315, doc. B 20, 19 : *mnd.s m r.z.k m rnpt* 3 ; R.M. JANSEN, J.J. JANSEN, *Growing up in Ancient Egypt*, (Londres), 1960, p. 16 ; A.T. SANDISON, *LÄ* I, 1975, col. 1227-1228, s.v. Empfängnisverhütung.

²⁸ R. MERGER, *op. cit.*, p. 91.

les propriétés d'une substance représentent l'ensemble de ses caractères (surtout fonctionnels), ses indications correspondent aux motifs médicaux qui la font choisir pour certaine(s) de ses propriétés. Ainsi toutes les propriétés ne sont pas prises en compte dans l'établissement d'une thérapie et une propriété donnée ne peut l'être que de façon très variable dans le temps, ce qui explique l'évolution de la thérapeutique. Il existe donc un véritable aspect diachronique dans la relation propriétés-indications des substances médicamenteuses. En Égypte ancienne, certaines étaient prescrites en raison d'authentiques propriétés pharmacologiques, reconnues alors empiriquement, d'autres parce qu'elles étaient considérées comme le véhicule d'agents actifs, d'autres encore à cause de leur goût rendant la prise *per os* plus acceptable et donc plus facile, enfin certaines pour des « raisons magiques » inhérentes à un symbolisme souvent à connotation religieuse propre au produit utilisé, symbolisme qui dans la majorité des cas ne nous est pas accessible. Cela constitue une preuve de plus en faveur du caractère indissociable, en Égypte ancienne, de la médecine, de la magie et de la religion.

A. PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE

Dattes (*bnr*) et sirop de dattes (*bniw*) sont recensés dans huit prescriptions de gynécologie obstétrique des papyrus médicaux et particulièrement dans Eb. 783 qui est une prescription à but contraceptif (les dattes sont ici administrées *per vaginam*, c'est donc une action locale qui est recherchée) et dans Eb. 799 qui concerne vraisemblablement un avortement (le sirop de dattes est prescrit *per os* et la préparation agira donc du fait de ses propriétés générales sur l'organisme).

Les fruits du *Phœnix dactylifera* L. ainsi que le sirop de dattes présentent les mêmes vertus pharmacologiques²⁹. L'activité locale dans Eb. 783 relève de l'effet osmotique³⁰ inhérent à la richesse en sucres des dattes³¹. Il en résulte une destruction des spermatozoïdes dans le vagin (effet spermicide) et une probable modification de l'état physico-chimique de ce dernier (état dont on connaît maintenant l'importance pour la fécondité féminine). Enfin, une obturation de l'orifice vaginal de l'utérus par les sucres des dattes peut, de plus, intervenir. L'activité générale du sirop, administré *per os* dans Eb. 799, relève de l'action de ce produit sur l'organisme dans son ensemble mais rien ne permet, compte tenu de nos connaissances, de lui attribuer une quelconque vertu abortive. Bien au contraire, Prosper Alpin rapporte que les femmes égyptiennes utilisaient la poudre blanche que l'on trouve dans l'enveloppe du fruit au printemps pour « arrêter les règles et retenir le foetus³² ». De même Valnet signale l'intérêt de la consommation de dattes ou de la poudre de leur endocarpe par les femmes enceintes³³. Enfin Riddle, dans son ouvrage sur Dioscoride³⁴, citant les travaux d'Harborne³⁵,

²⁹ H. VON DEINES, H. GRAPOW, *op. cit.*, p. 177.

³⁰ Phénomène de diffusion, qui se produit lorsque deux liquides ou deux solutions de concentrations moléculaires différentes se trouvent séparés par une membrane semi-perméable laissant passer le solvant mais non la substance dissoute.

³¹ Fr. DORVAULT, *L'officine*, Paris, 1987, p. 463.

³² Pr. ALPIN, *Plantes d'Égypte*, 1581-1584, éd. R. de Fenoyl, *Voyageurs* 22, 1980, p. 27.

³³ J. VALNET, *Traitements des maladies par les légumes, les fruits et les céréales*, Paris, 1985, p. 268.

³⁴ J.M. RIDDLE, *Dioscorides on Pharmacy and Medicine*, Austin, 1985, p. 61-62.

³⁵ J.B. HARBORNE, *Introduction to Ecological Biochemistry*, Londres, 1977, p. 85.

dénie aux dattes toute propriété contraceptive. Il convient également de remarquer que *Phœnix Dactylifera* L. véhicule un symbolisme de fertilité qui s'opposerait en principe à l'utilisation de dattes ou de produits dérivés dans des préparations abortives ou contraceptives. En effet, les palmiers ne résultent-ils pas de la fertilisation du sol par les humeurs d'Osiris³⁶? Mais les dattes constituent également un des éléments fondamentaux de l'alimentation du défunt et en administrer (ou à plus forte raison prescrire un de leur dérivé liquide, comme du sirop, dans Eb. 799) à un fœtus peut, par un jeu d'association mythique, le mettre en situation de trépassé tout comme l'offrande de dattes à Osiris lui restitue ses humeurs perdues, son identité corporelle et donc son identité de défunt à part entière³⁷. L'utilisation de dattes ou de sirop, obtenu à partir de ces mêmes fruits, dans des pratiques anticonceptionnelles, pourrait donc permettre d'identifier le récipiendaire *in utero* à Osiris, en d'autres termes au trépassé par excellence.

Le céleri (*m3tt*) – *Apium graveolens* L. – est administré *per os* avec d'autres ingrédients dans Bln. 192. Il n'est pas précisé quelle partie de cette ombellifère est utilisée. Souvent confondu³⁸ avec le persil (*Apium petroselinum* L. ou céleri des montagnes), il présente des vertus emménagogues³⁹. Dioscoride signale que «les graines et les racines de l'oreoselinon (*Petroselinum sativum*, persil) provoquent l'apparition des menstrues⁴⁰». Pour Pline «l'oreoselinon (persil des montagnes) ainsi que l'heleoselinon (céleri sauvage) favorisent la survenue des règles⁴¹».

Théophraste signale simplement l'intérêt du «céleri des montagnes (persil) pour traiter les maladies des femmes⁴²». Prosper Alpin indique qu'étaient préconisés en Égypte, pour traiter les femmes hystériques, des clystères composés entre autres «d'une décoction de graines de céleri⁴³». En effet, d'après Galien, l'hystérie était spécifique des femmes et provenait de la rétention des menstrues⁴⁴. C'est ici qu'intervient le céleri qui *per os* régularise le cycle menstruel grâce à son principe actif, l'apiol, qui présente des vertus oestrogéniques⁴⁵. S'agissant du persil, ses «effets sur les personnes de sexe féminin sont d'ailleurs assez complexes : réputée chez les Latins, rendre stérile, elle passait des siècles plus tard pour favoriser la génération⁴⁶».

La céréale *mjmj* n'est utilisée que dans Bln. 192 de façon exclusive en fumigation vaginale. L'étude des propriétés et des éventuelles indications thérapeutiques de cette probable graminée est rendue difficile, sinon impossible, du fait de l'incertitude qui plane sur son identification.

³⁶ J. VANDIER, *Le papyrus Jumilhac*, (Paris), s. d., p. 119 (VIII, 21) et p. 162, n. 196 ; P. KOEMOTH, *Osiris et les arbres. Contribution à l'étude des arbres sacrés de l'Égypte ancienne*, AegLead 3, Liège, 1994, p. 248.

³⁷ S. CAUVILLE, «Une offrande spécifique d'Osiris : le récipient de dattes (*M'DJ N BNR*)», *RdE* 32, 1980, p. 47-68 ; Fr. SERVAJEAN, «Enquête sur la palmeraie de Bouto (I). Les lymphes d'Osiris et la résurrection végétale», *ERUV* 1, *OrMonsp* 10, 1999, p. 234-240.

³⁸ L. MANNICHE, *An Ancient Egyptian Herbal*, (Londres), 1989, p. 76 ; G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 149.

³⁹ Un médicament emménagogue est un médicament qui favorise la survenue du flux menstruel.

⁴⁰ R.T. GUNTHER, *The Greek Herbal of Dioscorides*, New York, 1959, III, 76.

⁴¹ PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle* XX, XLIV, 117.

⁴² THÉOPHRASTE, *Enquête sur les plantes* VII, VI, 4.

⁴³ Pr. ALPIN, *La médecine des Égyptiens*, 1581-1584, éd. R. de Fenoyl, *Voyageurs* 21, Le Caire, 1980, p. 315.

⁴⁴ Ce n'est que Charles Lepois (1563-1633), médecin du duc de Lorraine Charles III puis du roi de France Henri II, qui démontra que «les symptômes

auxquels on donne (...) le nom d'hystérie sont (...) aussi communs chez les hommes que chez les femmes » et qu'il s'agit d'une maladie mentale n'ayant rien à voir avec la rétention du sang des menstrues. Cf. Ch.G. CUSTOM, *Histoire de la médecine*, Paris, 1931, p. 361-362.

⁴⁵ Fr. DORVAULT, *op. cit.*, p. 129 ; J. VALNET, *op. cit.*, p. 344-345 ; R. GERMER, *Untersuchung über Arzneimittelpflanzen im Alten Ägypten*, Hambourg, 1979, p. 98, § 6.

⁴⁶ E. MOZZANI, *Le livre des superstitions*, Paris, 1995, p. 1368.

Qu'il s'agisse de l'épeautre (*Triticum dicoccum* Schübl.) ou du sorgbo (*Triticum durum* Desf.), la raison exacte de l'utilisation de cette céréale dans une prescription contraceptive n'apparaît pas clairement.

La plante *njɔjɔ*, vraisemblablement la menthe, n'est utilisée que dans Eb. 797. Mais cette source reste discutable car correspondant peut-être à un déclenchement (ou une accélération) de l'accouchement. On sait en effet qu'en fonction de la dose utilisée certaines drogues peuvent soit déclencher un accouchement soit provoquer un avortement. La plante *njɔjɔ* apparaît d'usage fréquent en obstétrique dans les papyrus médicaux. Ainsi *per os* elle permet de « délivrer un enfant du ventre d'une femme » (Eb. 804) et provoque « la contraction de l'utérus » (Eb. 827). *Per vaginam*, elle facilite encore la délivrance d'un enfant (Eb. 806). La propriété ici caractéristique de cette plante réside en sa capacité à faire contracter le muscle utérin. S'il s'agit bien de la menthe, il en existe plusieurs variétés. Ainsi Dioscoride constate que les feuilles de calaminthe (*Mentha sylvestris*) « administrées en pessaire tuent l'embryon ⁴⁷ » et que le suc d'eduosmos emeros (*Mentha sativa*), « appliqué (sur les organes génitaux) à une femme avant un rapport sexuel s'avère contraceptif ⁴⁸ ». Pline rapporte que le mentastrum (menthe sauvage) « pris sous forme de boisson provoque l'apparition des menstruations, mais tue le fœtus ⁴⁹ » et que la menthe (probablement *Mentha sativa*) présente des propriétés anticonceptionnelles mais arrête les menstrues ⁵⁰. De nos jours, la menthe poivrée (*Mentha piperita* L.) est prescrite *per os* en aromathérapie pour des troubles des règles et favorise la survenue de ces dernières ⁵¹.

L'utilisation de mucilage de plantes fermenté (*hsj 'wyd*) est attestée dans Kah. 21. Les mucilages de plantes sont des produits de transformation des membranes végétales. Ce sont des médicaments de consistance plus ou moins visqueuse due à des principes gommeux (ou mucilagineux) tantôt dissous, tantôt seulement gonflés par l'eau. Ils existent dans un grand nombre de végétaux et parfois en telle abondance que ces derniers sont appelés plantes mucilagineuses. Les mucilages servent souvent à lier certaines substances auxquelles on veut donner une forme particulière, ainsi, dans Kah. 21, probablement celle d'un tampon vaginal. Mais c'est ici, de plus, un mucilage particulier car fermenté. Peut-être s'agit-il d'une méthode empirique de fabrication d'agents antibiotiques ⁵² dont l'usage serait ici tout à fait justifié puisque le mucilage est ici mélangé avec de la fiente de crocodile, élément (ce que l'on imagine sans peine) on ne peut plus septique. Cependant rien ne permet objectivement de retenir une telle hypothèse. Dioscoride signale l'utilisation, dans un but contraceptif, de gommes végétales gluantes appliquées dans le vagin ⁵³, pratique qui ne manque d'évoquer l'emploi de mucilages de plantes administrés de façon identique par les médecins de l'Égypte ancienne. De telles méthodes ne pouvaient simplement s'avérer efficaces que par la seule obturation de l'orifice vaginal de l'utérus, empêchant par cela la pénétration des spermatozoïdes dans ce dernier ⁵⁴.

⁴⁷ R.T. GUNTHER, *op. cit.*, III, 43.

⁵⁰ *Ibid.*, XX, LIII, 148.

⁵³ R.T. GUNTHER, *op. cit.*, II, 77, 79-80, 86 ; III, 127.

⁴⁸ *Ibid.*, III, 41.

⁵¹ J. VALNET, *Aromathérapie*, Paris, 1990, p. 211.

⁵⁴ J.M. RIDDLE, *op. cit.*, p. 63.

⁴⁹ PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle* XX, LII, 146.

⁵² R. GERMER, *op. cit.*, p. 295.

La partie *q33* de l'acacia (*śndt*) est prescrite dans Eb. 783, associée à d'autres ingrédients administrée *per vaginam*, pour obtenir une contraception temporaire. Il existe indiscutablement, sur le plan thérapeutique, un tropisme génital de l'acacia (*Acacia nilotica* Del.). Ainsi est-il préconisé, en médecine copte, en cas de « matrice malade et douloureuse : (...) appliquée en pessaire⁵⁵ ». Dioscoride recommande le suc d'acacia pour les patientes présentant un prolapsus génital⁵⁶. Prosper Alpin rapporte qu'aux « femmes présentant des ménorragies, les médecins égyptiens administrent dans l'utérus des clystères préparés avec une décoction de fleurs ou de feuilles d'acacia. Ils font de même avec le suc (...) mélangé avec de la décoction. Pour les hémorragies utérines, ils prescrivent (...) soit des clystères soit du suc absorbé par voie orale. Pour la procidence (...) de l'utérus, ils n'ont rien de plus efficace et de plus couramment utilisé que du suc d'acacia dissous dans une décoction de feuilles et de fleurs⁵⁷ ». Signalons de plus que la gomme d'acacia libère lors de sa fermentation de l'acide lactique qui modifie le milieu vaginal et détruit les spermatozoïdes⁵⁸. Cela ne manque pas d'évoquer la contraception par les gelées spermicides des temps modernes. Par ailleurs le symbolisme véhiculé par l'acacia n'est peut-être pas étranger à son utilisation dans une prescription contraceptive. En effet, n'est-il pas l'arbre « en lequel se confondent la mort et la vie⁵⁹ » ? Il apparaît aussi directement impliqué dans la destruction des éléments néfastes de l'Égypte⁶⁰ ; un enfant non désiré pouvait-il être considéré comme un élément nuisible à l'équilibre familial et, par voie de conséquence, social du pays justifiant son éradication effective « dans l'œuf » (avortement) ou préventive avant la conception de ce dernier (contraception) ?

La caroube (*dʒrt*), fruit du caroubier (*Ceratonia siliqua* L.), est prescrite en médecine de l'Égypte ancienne dans de nombreuses et diverses indications, le plus souvent associée à d'autres ingrédients, ce qui ne contribue guère à l'individualisation de ses propriétés spécifiques. Concernant la gynécologie obstétrique, elle n'est recensée dans les papyrus médicaux que dans deux indications et chaque fois en administration locale (*per vaginam*) : dans Eb. 823 pour « faire contracter l'utérus » et dans Eb. 783 comme l'un des composés d'un traitement contraceptif. La pulpe de caroube est utilisée comme purgatif dans de nombreuses prescriptions car elle favorise les contractions de la musculature intestinale et c'est peut-être par analogie avec cette propriété qu'elle fut prescrite dans Eb. 823 pour provoquer des contractions utérines. Cette particularité peut générer un état de stérilité pendant la durée d'administration du produit et expliquer son emploi dans Eb. 783 qui propose une contraception à la carte pour un, deux ou trois ans. Dioscoride ne reconnaît aucun des caractères dont il vient d'être question à la caroube⁶¹ mais les attribue à la coloquinte « qui donnée en pessaire tue l'embryon⁶² ». Prosper Alpin signale, sans autres

⁵⁵ É. CHASSINAT, *Un papyrus médical copte*, MIFAO 32, 1921, p. 243-244, formule CXXIII; W.C. TILL, *Die Arzneikunde der Kopten*, Berlin, 1951, p. 45, s. v. Akakia.

⁵⁶ R.T. GUNTHER, *op. cit.*, I, 133.

⁵⁷ Pr. ALPIN, *Plantes d'Égypte*, 1581-1584, éd. R. de Fenoyl, *Voyageurs* 22, 1980, p. 13.

⁵⁸ P. Bardis cité par A.-P. LECA, *La médecine égyptienne au temps des pharaons*, Paris, 1971, p. 328 ; et p. 445, n° 7.

⁵⁹ Urk. VI, 21,15, (= P. Louvre 3129); s'agissant de l'acacia (*śndt*) de loussas : *mwt pw 'nh jm.s* : litt. « la vie est la mort en lui », où la phrase nominale du texte égyptien explicite avec beaucoup plus

d'intensité la coexistence de ces deux états que la traduction plus littéraire : « en lui la vie et la mort se rejoignent » ; P. KOEMOTH, *op. cit.*, p. 178.

⁶⁰ N. BAUM, *Arbres et arbustes de l'Égypte ancienne*, OLA 31, Louvain, 1988, p. 317-319.

⁶¹ R.T. GUNTHER, *op. cit.*, I, 158.

⁶² *Ibid.*, IV, 178 ; Fr. DORVAULT, *op. cit.*, p. 275.

commentaires, que les Égyptiens extraient des siliques «un miel très doux (...) ce miel sert souvent aussi de vrai miel pour les clystères⁶³ ». Or le miel, du fait de ses propriétés osmotiques, peut détruire les spermatozoïdes et, du fait de sa viscosité, obturer l'orifice vaginal de l'utérus. De telles considérations pourraient, empiriquement, justifier l'emploi de caroubes dans une préparation à visée contraceptive, par des praticiens qui en auraient observé l'influence néfaste sur la fertilité (quand administrées localement), à savoir une stérilité temporaire.

B. PRODUITS D'ORIGINE MINÉRALE

Pour provoquer un avortement, Eb. 798 préconise un tesson d'un vase *hnw* neuf (*p3qyt nt hnw m3w*). Sur l'ensemble des papyrus médicaux, cinq recettes d'indications diverses contiennent cet élément⁶⁴; elles sont toutes administrées en application locale. L'utilisation de tessons doit être rapprochée de celle de leur matériau-source, l'argile. Tous deux, toujours en application locale, sont indiqués en cas d'infections focalisées : orteils, doigts ou ongles douloureux⁶⁵, d'inflammations des conduits *mt*⁶⁶, de morsures de serpents⁶⁷. Ces diverses indications invitent à penser que les médecins de l'Égypte ancienne connaissaient, de façon empirique, les propriétés antiseptiques et antitoxiques de l'argile, vertus également reconnues plus tard par Dioscoride⁶⁸. Des irrigations vaginales d'argile ont été préconisées par certains⁶⁹ comme traitement des infections utérines. Le but recherché dans Eb. 798 réside en l'obtention d'un avortement sans toutefois nuire à la femme chez laquelle il est pratiqué et le tesson (ou son équivalent matériel, l'argile) pourrait être alors considéré, non seulement comme un agent abortif (qu'il n'est bien sûr pas sur le plan pharmacologique), mais aussi comme principe antiseptique destiné à prévenir une infection utérine, complication relativement fréquente de l'avortement.

L'utilisation d'un tesson ne manque aussi d'évoquer le symbolisme du vase brisé; peut-être n'est-il pas illogique d'identifier le vase au ventre d'une femme (dont il épouse la forme) et le bris de ce récipient, matérialisé par le tesson, permettrait à tout ce qui est dans le ventre de la femme «de descendre» comme s'écoule le contenu d'un vase brisé. Le bris de vase s'apparente de plus aux rites d'exécration et un tesson peut être identifié à un ennemi ou à un être néfaste (ou non désiré?) dont il convient de se débarrasser. «La mort par tesson» représente également une des soixante-dix causes de morts potentielles énumérées dans un papyrus oraculaire⁷⁰. De plus, Khnoum façonnant à partir d'argile, les créatures vivantes sur son tour de potier, la destruction de la matière première destinée à la création d'un être humain, ne peut-elle, symboliquement et potentiellement, empêcher la venue au monde de l'être en question? Quant au fait que le tesson soit neuf, il ne paraît pas que la motivation

⁶³ Pr. ALPIN, *op. cit.*, p. 8.

⁶⁴ Eb. 396, 621, et 708; H. 173 a, et 193.

⁶⁵ Eb. 621; H. 173 a, et 193.

⁶⁶ H. 251.

⁶⁷ Mais ces prescriptions ne comportent exclusi-

vement que de l'argile mâle: *sjn t:y* (S. SAUNERON,

Un traité égyptien d'ophiologie. Papyrus du Brooklyn Museum n. 47.218.48 et 85, BiGen 11, Le Caire, 1989, p. 82, § 55; p. 87-88, § 63 b; p. 96-97, § 71 b; p. 99, § 74 a).

⁶⁸ R.T. GUNTHER, *op. cit.*, V, 176-177.

⁶⁹ J. VALNET, *Traitements par les légumes, fruits et céréales*, Paris, 1985, p. 427.

⁷⁰ R.Kr. RITNER, *The Mechanics of Ancient Egyptian Magical Practice*, Chicago, 1993, p. 151-152, n. 687.

invoquée par Lefebvre soit déterminante : « c'est par souci d'hygiène, semble-t-il, qu'on exige qu'il n'ait jamais servi⁷¹ ». L'utilisation fréquente d'excréments en thérapeutique égyptienne ne milite pas en faveur d'une telle hypothèse et en pratique magique, par contre, l'usage d'un matériel « neuf », en d'autres termes « plus pur », semble offrir de meilleures garanties d'efficience⁷².

S'agissant de composés salins, du sel marin ou sel du nord (*hmst mht*) est prescrit dans Eb. 799 et du natron (*hsmn*) dans Kah. 22. Dans la première de ces deux recettes, l'administration *per os* et le fait que le sel marin ne constitue que l'un des composés de la préparation ne permet pas une appréciation réelle de son efficacité. Par contre, dans Kah. 22, la solution de natron est prescrite localement, *per vaginam*, isolément et en possible substitution du miel, ce qui permet d'analyser correctement son activité. Pouvant donc remplacer le miel, et ce dans une préparation ne comportant qu'un seul ingrédient, il est facile d'inférer que ces deux produits doivent partager une propriété commune justifiant leur utilisation dans une recette à visée anticonceptionnelle. Le natron est un composé naturel de carbonate et de bicarbonate de sodium mais il contient toujours, en proportions variables mais souvent considérables, du chlorure de sodium (sel commun) et du sulfate de sodium comme impuretés⁷³. Tout comme le miel, le natron présente des propriétés osmotiques qui induisent une destruction des spermatozoïdes dans le vagin. Il est de même bactéricide⁷⁴, vertu de reconnaissance empirique, qui trouvait son application dans la conservation des aliments et dans le traitement des infections superficielles. Il constituait de plus un des éléments essentiels des rites de purification. Sa prescription dans Kah. 22 pouvait-elle être motivée par un désir de purifier, voire d'absoudre, une femme qui pratiquait la contraception ? Dans nombre de contrées africaines l'avortement, spontané ou provoqué, est vécu comme une souillure de la femme qu'elle peut transmettre à son entourage sous forme de maladie⁷⁵. La contraception véhicule-t-elle, dans la pensée archaïque africaine, une connotation négative possible d'un châtiment justifiant une purification ? Rien ne permet de l'affirmer mais les propriétés purificatrices du natron viendraient ici bien à propos. Il existe enfin de nombreux exemples, dans l'antiquité, où sel et stérilité se trouvent appariés dans une relation directe de cause à effet⁷⁶.

⁷¹ G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 106.

⁷² Y. KOENIG, *Magie et magiciens dans l'Égypte ancienne*, Paris, 1994, p.144. La prescription Eb. 262, destinée à traiter l'incontinence urinaire d'un enfant – « un vieux livre bouilli dans de l'huile » (*śt jst snwb.tj hr mrht*) – semble, en première analyse, contradictoire avec l'utilisation de matériel neuf offrant de meilleures garanties d'efficience. Le mécanisme de fonctionnement est ici totalement différent : l'huile dans laquelle le médecin dilue le vieux grimoire, couvert probablement de formules magiques, va s'imprégner de la puissance de ces dernières (tout comme l'eau versée sur une statue guérisseuse absorbe le

pouvoir des formules et des représentations qui y sont gravées) et en conséquence, par son application sur le siège présumé de l'affection, le ventre du patient, contribuer à la guérison de ce dernier. Le fait que Eb. 798 requière un tesson neuf pour être efficace évoque un certain épuisement de l'effet magique par l'usage de ce support matériel alors que celui qui demande un vieux grimoire pour que la préparation soit efficace suggère, en quelque sorte, une consécration par le temps ; pour s'avérer « réellement efficace (*ss m.w'*) » un remède ne doit-il pas avoir été « expérimenté un grand nombre de fois » (Eb. 1) ? De tels principes contradictoires garantissent

par des processus différents le pouvoir des deux préparations.

⁷³ A. LUCAS, *Ancient Egyptian Materials and Industries*, 4^e éd. révisée par J.R. Harris, Londres, 1989, p. 267.

⁷⁴ J.F. NUNN, *op. cit.*, p. 148.

⁷⁵ « Appelée kafungo en Rhodésie du Nord. On peut contracter ce mal simplement en passant près de l'endroit où le foetus est enterré car son esprit continue d'agir en démon malfaisant » (A. RUFFAT, *La superstition à travers les âges*, Paris, 1977, p. 38).

⁷⁶ Et tout particulièrement dans la Bible : Lévitique, 2, 13 ; Ezéchiel, 43, 24 ; Job, 39, 9 ; Juges, 9, 45.

C. PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

La fiente de crocodile (*hs msh*) est prescrite dans Kah. 21 et Ram. IV, C 2-3 en application locale *per vaginam*, par l'intermédiaire d'un tampon végétal. Hormis la possibilité d'obturation de l'orifice vaginal de l'utérus, il n'existe pas de rationnel médical à l'utilisation d'excréments de crocodile dans un but contraceptif. L'observation de Pline pour qui la substance *crocodilea*, appliquée en pessaire, est emménagogue⁷⁷ ne s'applique qu'au « crocodile de terre » ou varan et non au *Crocodilus niloticus* Laur. dont il est question ici. Signalons aussi que l'emploi d'excréments, toujours à visée contraceptive, devait se perpétuer en médecine, car les praticiens arabes prescrivaient dans cette indication, de la fiente d'éléphant⁷⁸. Pour de nombreuses ethnies, et tout particulièrement en Afrique noire, les excréments sont considérés comme chargés des caractéristiques intrinsèques de celui (homme ou animal) dont ils sont issus. En Égypte, le crocodile du Nil représente une entité ambivalente, à la fois hypostase de Sobek, divinité bénéfique (parfois associé à Rê), luttant contre les ennemis de l'ordre cosmique, et émanation de Seth, promoteur du désordre et de la confusion, symbole des ténèbres et de la mort. Pourrait-on envisager les excréments de crocodile, correspondant à ce deuxième aspect (dans les deux prescriptions alors stigmatisé), comme vecteurs des potentialités négatives que véhicule le saurien à savoir son opposition à l'ordre cosmique et naturel des choses et, par assimilation, à la conception d'un être humain?

Dans deux préparations, Eb. 783 et Kah. 22, du miel est administré localement, *per vaginam*. Son action contraceptive s'opère par le même mécanisme que celui des dattes et comme le natron il présente des vertus osmotiques inhérentes à sa richesse en sucre qui expliquent également ses propriétés antibactériennes et justifient ses nombreuses applications dans le traitement des plaies et des brûlures. Il est aussi utilisé en médecine copte pour des « douleurs de la matrice⁷⁹ » probablement à cause de ses vertus émollientes⁸⁰.

D. SOLVANTS

L'huile ou la graisse (*mrht*) est recensée trois fois dans nos sources : dans Eb. 798, où elle est administrée *per vaginam*, et dans Eb. 799 et Bln. 192 où elle est prescrite *per os*. Lorsque l'huile ou la graisse n'est utilisée que comme véhicule de drogues, il semble, d'après les documents dont nous disposons, que son origine, végétale ou animale, ne soit pas explicitée. Dans les trois prescriptions qui nous concernent, la substance *mrht* détient un rôle de solvant (produit dans lequel on dissout une ou plusieurs substances médicamenteuses ou supposées telles) : dans Eb. 798 mélangée à de la poudre obtenue à partir d'un tesson broyé, dans Eb. 799 à du sirop de dattes *msš* et du sel marin et, enfin, dans Bln. 192, à du céleri et de la bière (qui est un autre solvant; peut-être faut-il voir ici la recherche d'une meilleure dissolution par effet cumulatif de deux solvants?). En cas d'utilisation locale, elle présente, de plus, des

⁷⁷ PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle* XXVIII, XXVII 109-110.

⁷⁸ H. VON DEINES, H. GRAPOW, *op. cit.*, p. 285.

⁷⁹ É. CHASSINAT, *op. cit.*, p. 124, formule XXIV.

⁸⁰ Une substance émolliente adoucit, amollit, relâche les tissus enflammés.

propriétés lubrifiantes et adoucissantes qui pourraient faciliter l'évacuation par voie vaginale du contenu utérin dans Eb. 798, qui semble concerner un avortement. Dans un contexte gynécologique, signalons qu'elle constitue l'un des ingrédients de la préparation au P. Edwin Smith⁸¹ concernant le traitement d'une femme présentant « un obstacle de sang au niveau de son utérus ». Huile et graisse étaient également prescrites, en médecine copte, en cas de « matrice douloureuse⁸² ».

La bière n'est utilisée qu'une fois, *per os*, dans Bln. 192, recette à visée contraceptive. Il s'agit de bière douce (*bqt ndmt*), employée très fréquemment en thérapeutique égyptienne comme solvant et/ou comme excipient⁸³. La préparation, composée ici de céleri, de substance *mrht* et de bière, est chauffée pour en favoriser l'homogénéité. La bière provoque la dissolution de l'apiol, un des principes actifs du céleri, favorisant l'apparition des menstrues. La préparation ainsi effectuée correspond à celle d'une véritable « bière médicinale » moderne mais réalisée cependant à partir de principes purement empiriques. *Dans certaines prescriptions*, un effet cumulatif, résultant de l'association de multiples drogues, semble être recherché ; il s'agit de la mise à contribution d'une véritable *polypharmacie*. Ainsi Eb. 783 comporte-t-il quatre ingrédients et Eb. 799, ainsi que Bln. 192, en contiennent-ils trois.

Il convient d'être très *circonspect quant à l'extrapolation des sources égyptiennes aux écrits des auteurs classiques* tels Théophraste, Dioscoride ou Pline, ce qui est particulièrement démonstratif dans les textes ci-dessus analysés concernant spécialement la menthe et ses propriétés ainsi que l'appréciation de l'intérêt d'un tesson de poterie⁸⁴ en vue de permettre un avortement.

Les *doses* des ingrédients ne sont indiquées que dans une seule préparation (Bln. 192). Cette précision serait, pour les autres, importante compte tenu des vertus abortives ou anticonceptionnelles d'une même drogue, fonctions de la dose à laquelle elle est administrée, et de l'incertitude relative due aux vides lexicographiques et/ou aux lacunes textuelles⁸⁵, pour déterminer la finalité (abortive ou anticonceptionnelle) de certaines recettes.

Le *mode d'administration* est variable mais à nette prédominance locale : périnéale, par contact simple (Eb. 797) ou fumigation (Bln. 192), ou encore vaginale, sous forme d'irrigation (Eb. 798, Kah. 22) ou de préparation maintenue par un tampon vaginal (Eb. 783, Kah. 21, Ram. IV, C 2-3). La prise *per os*, donc par voie générale, ne concerne que Eb. 799 et une partie de Bln. 192. Le fait que le mode d'administration local soit préféré à celui par voie générale peut se justifier par le fait que cette dernière peut s'avérer génératrice de beaucoup

⁸¹ XX,13-16 (=J.H. Breasted, *op. cit.*, p. 487-488).

⁸² En administration locale : dans trois cas (P. médical copte, formules CXXIII (É. CHASSINAT, *op. cit.*, p. 244), CXXIV (*ibid.*, p. 244), et CLXVII (*ibid.*, 284), la préparation est administrée à l'aide d'un tampon vaginal (en copte *kēlmé* traduit par pessaire, quoique ce terme ne soit pas totalement adéquat), dans un cas, il s'agit d'une fumigation périnéale (H.W. WORRELL, « Coptic Magical and Medical Texts », *Orientalia* 4, 1935, p. 6 ; W.C. TILL,

op. cit., p. 27, § 5 ; p. 111 ; p. 133, § 6).

⁸³ Substance qui entre dans la composition d'un médicament, et qui sert à incorporer les principes actifs.

⁸⁴ Au terme égyptien *p:qyt* peut être logiquement attribué le sens d'*ostrakon* qui définit étymologiquement « un tesson de poterie ». Mais la recherche des éventuelles applications médicales des *ostraka* chez les auteurs classiques tels Dioscoride (R.T. GUNTHER, *op. cit.*, V, 165 : *Otrakites lithos* ; *ibid.*, V, 178 :

Ostraka) ou PLINE (*Histoire naturelle* XXXVI, XXXI, 139 : *Ostracites* ; et XXXVII, LXV, 177 : *Ostracias* ou *Ostracitis* et *Ostritis*) ainsi que l'analyse et la comparaison de leurs commentaires respectifs à ce propos ne contribuent pas, bien au contraire, à clarifier le problème. Seul Dioscoride signale, s'agissant des *Ostrakites lithos*, que « bues à la dose de deux drachmes, après les menstruations, elles provoquent une stérilité ».

⁸⁵ En particulier Kah. 21 et Bln. 192.

plus d'accidents d'intolérance et d'intoxication que la voie locale. Cette tendance devait d'ailleurs se conforter progressivement dans le temps⁸⁶. Dans trois prescriptions, la préparation est maintenue dans le vagin grâce à un pessaire. Le sens que les auteurs anciens attribuaient au mot pessaire ne correspond pas à celui que nous lui affectons actuellement : il s'agissait alors d'un tampon vaginal destiné à maintenir *in situ* une préparation médicinale à visée gynécologique ; de nos jours, ce terme désigne un dispositif introduit dans le vagin destiné à remédier aux prolapsus de l'utérus. Il apparaît qu'en médecine égyptienne le rôle du tampon vaginal est double, dépendant du but recherché. Il peut être mis en place pour prévenir une fausse couche ; obturant ainsi le vagin, il empêche des éléments séthiens (un incubus 'j' par exemple), de pénétrer dans l'utérus risquant de provoquer à la fois la libération du sang catamenial et la destruction du foetus. Le pessaire, sous cet aspect bénéfique, n'est rien d'autre que le nœud d'Isis, amulette prophylactique en jaspe ou en cornaline, rouge comme le sang d'Isis, destinée à protéger une femme enceinte d'un avortement⁸⁷. Inversement, il peut être mis en place afin d'interdire toute fécondation ou toute grossesse. En effet, par sa présence, il s'oppose à la réalisation du rapport sexuel par obturation de l'orifice vaginal et par voie de conséquence à la pénétration de la semence masculine dans l'utérus⁸⁸. Il peut aussi générer une stérilité temporaire (Eb. 783), fonction du moment de son application par rapport au cycle menstruel et des propriétés des ingrédients dont il est imbibé (par modification de l'équilibre physico-chimique vaginal et par destruction des spermatozoïdes). Enfin il peut constituer le vecteur de produits toxiques (sur le plan chimique pur et/ou sur celui de la connotation mythique, tels les excréments de crocodile, dans Kah. 22 et Ram. IV, C 2-3) utilisés alors dans un but contraceptif ou abortif. Constatons également qu'il semblait possible de moduler à volonté *la durée de la contraception* comme le précise Eb. 783 : « faire en sorte qu'une femme cesse d'être enceinte pendant un, deux ou trois ans. »

6. *Qui pratiquait la contraception en Égypte ancienne et pourquoi ?* Le désir de ne pas avoir d'enfant pouvait être motivé par des raisons multiples, mais une telle option ne concordait pas, du moins d'après les sources sapientiales qui nous sont parvenues, avec l'éthique familiale telle que la concevaient les Égyptiens anciens. Les motifs qui pouvaient conduire une femme à pratiquer la contraception ou à se faire avorter ne devaient donc pas être anodins. Un décret oraculaire de la Basse Époque paraît à ce propos particulièrement instructif⁸⁹. Sa détentrice, Bouirouhârkhonou, doit être protégée par « Khons (...) et les grands dieux du ciel et de la terre de toute naissance d'Horus, de toute *dʒyt*, de toute naissance gémellaire, de toute mort et de toute affection lors de l'accouchement, de toute maladie (survenant) au premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième jour (après la naissance), de l'influence néfaste de mauvais génies (mâle ou femelle). Je (Khonsou) la défendrai contre elle-même

⁸⁶ J.M. RIDDLE, *op. cit.*, p. 59.

⁸⁷ W. WESTENDORF, *LÄ I*, 1975, col. 841, § C, s.v. Blut ; et *id.*, *LÄ III*, 1980, col. 204, § B, s.v. Isisknoten.

⁸⁸ S'agissant du pouvoir fécondant du sperme,

cf. J. GUITER, *L'appareil urinaire d'après les papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Montpellier, 1996, p. 96, n. 57 (DEA, inédit).

⁸⁹ Il s'agit du P. Turin 1984 (I.E.S. EDWARDS,

Oracular Amuletic Decrees of the Late New Kingdom I, HPBM 4, 1960, P. Turin Museum 1984, I, p. 66-67 ; et *ibid.*, II, pl. XXIV-XXIVA, 114-121.

et contre son propre démon ». Une « naissance d'Horus⁹⁰ », si l'on se réfère au mythe horien, pourrait correspondre à la mise au monde, par une femme (identifiée à Isis), d'un enfant « posthume », dès la naissance orphelin de père (identifié à Osiris). Le terme *dʒyt*, du fait de sa connotation de situation irrégulière et d'échec, peut en toute hypothèse, évoquer une fausse couche ou une malformation de naissance⁹¹. Quant aux jumeaux, leur nombre devait théoriquement excéder celui des trois cas recensés dans l'histoire de l'Égypte ancienne⁹², compte tenu de la fréquence des grossesses gémellaires (1,5 % en moyenne). À quoi attribuer cette apparente sous-estimation ? Peut-être, tout d'abord, au fait que le substantif *htr* (jumeaux) n'apparaît, dans la langue égyptienne, qu'aux alentours de 800 avant J.-C. (auparavant les termes *snwy* et *snty* devaient, en plus des notions de frère-sœur et d'époux-épouse, recouvrir aussi le concept de gémellarité). Mais aussi au fait que, si l'accouchement gémellaire s'avère le plus souvent normal, les anomalies sont plus fréquentes que dans l'accouchement d'un seul fœtus⁹³. Ces anomalies, déjà graves de nos jours, devaient l'être encore plus en Égypte ancienne et pouvaient se terminer par la mort de la mère et des deux fœtus. Un tel risque pouvait faire envisager un « avortement prophylactique » de telles complications à condition, bien sûr, que le diagnostic de gémellarité soit porté pendant la grossesse, avant le début de l'accouchement. L'hérédité des grossesses gémellaires, compte tenu des périls dont il vient d'être question, pouvait également inciter une femme, dans une famille exposée, à prendre des mesures contraceptives. La gestante doit aussi être protégée « de toute mort et de toute maladie lors de la naissance » ; le décret oraculaire fait ici allusion à toutes les complications concernant la parturiente lors de l'accouchement, depuis les plus bénignes jusqu'aux plus graves pouvant même entraîner la mort. Certaines femmes, du fait d'un bassin étroit (ce qui était fréquent au vu du morphotype des Égyptiennes) ou mal formé, ne pouvaient se permettre un accouchement qui n'aurait pu être mené à terme et se serait de plus terminé par, à la fois, la mort de la parturiente et de l'enfant. Il ne se pratiquait alors pas de césarienne aussi « certaines momies portent-elles les stigmates d'accouchements dramatiques⁹⁴ ». La contraception et éventuellement l'avortement trouvaient, en de telles circonstances, une justification objective. « Les affections survenant pendant les premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième jours » menacent encore la femme après la mise au monde du nouveau-né ; il s'agit ici, à l'évidence, des complications de la délivrance⁹⁵ et de la pathologie des suites de couches. S'il faut encore protéger la jeune mère « contre l'emprise (‘) néfaste de mauvais génies », ce qui ne manque d'évoquer une forme de possession⁹⁶, il convient de plus de la garder d'elle-même (« de sa main et de son propre démon »). De telles situations invitent à penser aux états psychiatriques gravidiques et post-gravidiques dont ne devaient pas être épargnés les Égyptiennes d'autan.

⁹⁰ Ibid., I, p. 66, n. 67.

⁹¹ W. WESTENDORF, *Handbuch der altägyptischen Medizin*, Leyde, Boston, 1999, p. 425, n. 733.

⁹² R.M. JANSEN, J.J. JANSEN, op. cit., p. 11-13 ; J.R. BAINES, LÄ VI, 1986, col. 1436-1437, s.v. *Zwilling*.

⁹³ R. MERGER, op. cit., p. 224.

⁹⁴ G. LEFEBVRE, op. cit., p. 107 ; A.-P. LECA, op. cit., p. 334-335.

⁹⁵ Phase de l'accouchement correspondant à l'expulsion du placenta, après la sortie du fœtus.

⁹⁶ J.F. BORGHOUTS, « Divine Intervention in Ancient Egypt and its Manifestations », dans *Gleanings from Deir el-Medina*, EgUit 1, Leyde, 1982, p. 64, n. 156.

La contraception et l'avortement existaient donc en Égypte ancienne, dans le but objectif et prophylactique d'éviter, semble-t-il, les complications d'une grossesse ou d'un accouchement qui n'auraient pu être menés à terme et se seraient de fait avérés nocifs tant pour la mère que pour le (ou les) enfant(s). Les motivations subjectives, qui ont pu, dans certains cas, se trouver à l'origine de telles pratiques, restent mal connues si ce n'est inconnues. Les procédés utilisés correspondent, le plus souvent, à des applications locales (*per vaginam*) de diverses drogues dont on espérait probablement un effet cumulatif. Si certains produits possèdent indiscutablement des vertus contraceptives ou abortives pharmacologiquement reconnues actuellement, d'autres n'en présentent aucune. De plus, parmi les drogues qui furent préconisées, toujours pour ces mêmes propriétés, par les médecins de l'Antiquité, toutes n'ont pas été analysées de nos jours. Il reste tout à fait possible que certaines d'entre elles, alors prescrites à juste titre pour des indications précises, sur des bases empiriques, furent progressivement délaissées et oubliées, pour ce qui est de ces mêmes indications, tout en continuant à être utilisées pour d'autres. La distinction entre propriétés et indications d'un produit doit toujours rester présente à l'esprit lorsque l'on étudie l'évolution dans le temps des diverses thérapeutiques. De plus, le thème de cette étude illustre parfaitement le fait que certaines espèces animales, certains végétaux ou minéraux furent dotés, dans le cadre de la pensée mythologique de l'Égypte ancienne, d'un symbolisme justifiant parfois leur contribution de façon variable à la thérapeutique de l'époque. La difficulté réside alors en la découverte de la raison ayant motivé ce rapprochement. Mais le labyrinthe de la symbolique égyptienne est encore insuffisamment exploré pour permettre d'élucider avec certitude les motifs de l'utilisation de certaines drogues en médecine. Force est donc de reconnaître, bien souvent, notre ignorance, mais il n'en reste pas moins sûr que, parfaitement conscient du risque omniprésent d'erreur d'interprétation, on se doit tout de même de tenter de rechercher et suivre le fil d'Ariane permettant une meilleure approche des conceptions médicales de l'Égypte ancienne.